



Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

67ème session de l'Assemblée générale 6ème commission

Point 105 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international Measures to eliminate international terrorism

New York, le 8 octobre 2012

Déclaration de onzenbach

Monsieur le Président,

La Suisse réitère, dans les termes les plus vifs, sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les motivations. La Suisse réitère par ailleurs son engagement en faveur de l'Etat de droit et des Droits de l'homme dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus qu'un respect accru des Droits de l'homme et de l'Etat de droit renforce la légitimité des mesures anti-terroristes.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale en juin dernier de la résolution relative à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui souligne l'importance d'une coopération renforcée des entités des Nations Unies en vue de garantir la cohérence d'ensemble de la lutte contre le terrorisme menée à l'échelle du système. C'est dans cette optique que nous continuons de nous engager en faveur de la création d'une fonction de coordinateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Les Nations Unies ont beaucoup à y gagner. Une meilleure coordination à l'intérieur de l'organisation accroîtrait l'efficacité et la cohérence du travail des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. À

